

Brossard

Nom : Brossard
Prénoms : Joseph - Arthur Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1.587
Classe de mobilisation : 1^{re} classe art. 58 trois enfants
Date 28 septembre 1923

ÉTAT CIVIL.

Né le 19 Mars 1876 à Eparques, canton de Cozes, département de la Char. Inférieure, résidant à Eparques, canton de Cozes, département de la Char. Inférieure, profession de coiffeur
fils de Urban et de Turt. Pelagie, domiciliés à Eparques, canton de Cozes, département de la Char. Inf.

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils châtain
yeux bleus, front ordinaire
nez moyen, bouche moyenne
menton ronde, visage ovale
Taille : 1 m. 65 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

N° 87 de tirage dans le canton de Cozes

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé au 15^e Régiment de dragons le 16 Novembre 1897 - N° M. 3073 - Dragon de 2^e classe - Dragon de 1^{re} cl. le 20 x 6^e 1899 - Euroy 2 dans la démobilité le 21 7^e 1900 - Certificat de bonne conduite accordé

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 15^e Régiment de dragons
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Rég. de Dragons Libourne
Service auxiliaire
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Escadron 6^e du 15^e rég. de Dragons à Libourne 325
2^e Rég. de Dragons 6824
1^{er} Rég. de Génie 3948

NUMÉRO au répertoire du corps.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
29 Janvier 1901	rué St Catherine n° 171 à Bordeaux		R
5 Février 1902	Eparques	Sainte	R
6 Février 1919	Cozes	Sainte	R

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

affecté au Régiment de Dragons à Libourne
Réformé temporairement le 11 avril 1905 par la Commission de réforme pour bronchite suspecte
Cours de réforme renouvelé par la Commission spéciale de saintes le 7 Mars 1906, à compter du 11 avril 1906.
Classé dans le service auxiliaire pour "Faiblesse"
D^o du Général Command^r le 18^e Corp^s d'Armée, du 16 Mars 1907.
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 15^e Régiment de Dragons du 5 Janvier au 1^{er} Février 1903
A accompli une 2^e période d'exercices dans le Service auxiliaire
Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1910

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

28
272

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Classé dans le service armé par la Commission spéciale de réforme de saintes du 4 Novembre 1914.
Arrêté Mel du 9 Octobre 1914
Rapporté à l'activité par décret de mobilisation générale du 1^{er} Août 1914 Arrivé au 18^e Corps de Dragons le 22 Novembre 1914. Passé au 2^e Rég. de Dragons le 9 février 1915. Passé au 1^{er} Rég. de Génie le 11^{er} 1915 du 1^{er} Janvier 1916

HO.

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
1 ^{er} 9 1900	1 ^{er} 9 1900	1 ^{er} 9 1910	1 ^{er} 9 1915	1 ^{er} 9 1922
		1 ^{er} 10 1910	1 ^{er} 10 1916	1 ^{er} 10 1923
			1 ^{er} 8 1917	1 ^{er} 8 1924

Mis en congé illimité de démobilisation le 4 Janvier 1919 n° 1453 n° 2^e échelon par le Dépôt Régimental
En l'absence de la 18^e Région dépôt démobilisateur
est retiré à Cozes affecté dans la réserve au 2^e régiment du Génie

du 4 décembre 1889.
comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

a l'intérieur et du 2^e hoo^{de} 1914 au 29 Janvier 1915
aux armées CD du 30 Janvier 1915 au 1^{er} février 1919

Dans la réserve ou dans la réserve.

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 15^e Régiment de Dragons du 5 Janvier au 1^{er} Février 1903

HO.

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
1 ^{er} 9 1900	1 ^{er} 9 1900	1 ^{er} 9 1910	1 ^{er} 9 1915	1 ^{er} 9 1922
		1 ^{er} 10 1910	1 ^{er} 10 1916	1 ^{er} 10 1923
			1 ^{er} 8 1917	1 ^{er} 8 1924

A accompli une période d'exercices dans
du au
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le 10 novembre 1925

1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Campagne contre l'Allemagne
a l'intérieur et du 2^e hoo^{de} 1914 au 29 Janvier 1915
aux armées CD du 30 Janvier 1915 au 1^{er} février 1919